I-AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Nom du Projet: Projet de Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières du Bénin – Phase 2 (TAZCO 2).

Objet : Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC

Référence du marché : PI_DP_107995

AMI N° 043..../DG/ATDA2/TAZCO2/PRMP/SP-PRMP du 04/06/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt *(AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics **version N°1** de l'Agence Territoriale de Développement Agricole pôle 2 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 04 Avril 2025.

2. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a sollicité des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD), afin de financer le Projet de Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières du Bénin–Phase 2 (TAZCO 2), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC.

3. Les prestations concernent le renforcement des capacités des coopératives villageoises de producteurs de coton (CVPC) et de leurs faîtières communales et nationales au travers de formations et de coachings.

Spécifiquement, il s'agira :

a. ***OS1****: Faire le diagnostic de la structuration, de la gouvernance, de l'animation, de l'encadrement et du suivi-évaluation de la Fédération, de la base au sommet (CVPC, UCom-CVPC, et FN-CVPC), et formuler des recommandations opérationnelles pour l'optimisation de la qualité et de la capacité des organisations visées par la prestation (FN-CVPC ; UCom-*

CVPC ; CVPC et les structures d'encadrement) à rendre des services de qualité à leurs membres à l'effet d'améliorer la gestion interne des OP-coton y compris des recommandations visant à renforcer les structures d'encadrement et d'accompagnement de la Fédération et de ses démembrements.

b. ***OS2*** *: Améliorer la gouvernance interne des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2 en renforçant les compétences des membres dans la gestion organisationnelle, la planification stratégique et le suivi-évaluation et l'immatriculation OHADA pour les CVPC non immatriculées.*

c. ***OS3****: Renforcer les capacités techniques des élus et membres issus des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2, ainsi que des Agents d'Appui à la Gestion des Intrants et à la Gouvernance des OP de l'AIC (AGIGOP), en ce qui concerne : i) l'utilisation effective de plantes fertilitaires et fourragères, ii) une mécanisation adaptée, pour leur permettre d'adopter et de promouvoir des pratiques agroécologiques respectueuses de l'environnement ; ii) la prise en compte du genre de manière transversale.*

d. ***OS4****: Améliorer les compétences des élus et membres issus des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2 en matière de gestion concertée des ressources naturelles et de concertation locale, de communication et de plaidoyer, pour leur permettre de défendre leurs intérêts et de participer aux processus de prise de décision du niveau local au niveau national.*

e. ***OS5*** *: Sensibiliser et former les élus et membres issus des CVPC des 300 villages de mise à l'échelle de TAZCO 2 et les AGIGOP les accompagnant, pour favoriser l'usage de pesticides homologués, le respect des normes internationales en matière d'utilisation (stockage et manipulation), et pour les informer sur les dangers liés aux substances chimiques utilisées et les méthodes de gestion des déchets.*

***Les prestations sont en* lot unique**

4. Le délai de réalisation de la mission est de **vingt-quatre (24) mois,** étalé entre 2025 et 2027 à compter de la date d'émission de l'ordre de service par l'Autorité contractante.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations de qualification

requises (nature des activités du prestataire en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du prestataire dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du prestataire dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du prestataire, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas vingt (20) pages environ. Seuls seront acceptés les groupements rassemblant un bureau d'études et une ONG/association, dont l'un des membres au moins devra disposer d'une solide expérience à l'international. La manifestation d'intérêt devra impérativement préciser lequel des deux membres représente le groupement et inclure une attestation commune signée des deux membres.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves fournies par le prestataire dans le tableau des critères de sélection (Point 10).

7. Une liste de candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) groupements, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante, sur la base de l'analyse des informations transmises.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **S**élection **F**ondée sur la **Q**ualité et sur le **C**oût ***(SFQC)***.

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si **moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés**, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de **dix (10) jours calendaires** la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du prestataire en relation avec le domaine des prestations : Ingénierie sociale, Conseil de gestion des Exploitations Agricoles, formations dans les secteurs agricole et rural et coaching des exploitations familiales ou micro, petite et moyenne entreprise (MPME)	**20**	✓ Nature des activités en pleine relation avec la thématique ciblée justifiée par les expériences= **10 points** ; ✓ Dégressif selon l'éloignement du domaine de compétences recherché ; ✓ Conformité de la mission avec les domaines d'activités du candidat (RCCM ou Statuts du Cabinet/firme ou ONG ou Groupement comme preuve) = **10 points** ;	Inscription du domaine sur le RCCM/ Récépissé d'enregistrement ou les Statuts du Cabinet/firme ou ONG ou Groupement
2. Expérience générale du prestataire dans le domaine de l'appui aux organisations professionnelles agricoles (OPA) et développement organisationnel au cours des *10* dernières années (2015 à 2024) y compris l'année en cours	**[75]**	❖ ***Pour les anciens Cabinet/firme ou ONG ou Groupement*** ■ Fournir au minimum dix (10) preuves d'expériences pour une expérience générale de mission dans le domaine de l'appui aux OPA = **60 points à raison de 06 points :** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission dans le domaine de l'appui aux OPA au Bénin =**30 points à raison de 06 points par preuve fournie ;** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission dans le domaine de l'appui aux OPA au niveau international=**30 points ;** ✓ L'expérience d'appui aux OP dans une filière cotonnière en Afrique de l'Ouest = **15 points**	● **Pour les anciens Cabinet/firme ou ONG ou Groupement** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)

		❖ ***Pour les Cabinet/firme ou ONG ou Groupement naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** ▪ Fournir pour le personnel d'encadrement (Chef de mission) : **Un Ingénieur (BAC+5) en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes avec quinze (15) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'appui aux OPA (copie simples)** et ***disposant des preuves de ces expériences générales :*** **= 15 points** ▪ Dix (10) preuves d'expériences pour une expérience générale de mission dans le domaine de l'appui aux OPA **= 60 points à raison de 06 points ;** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission dans le domaine de l'appui aux OPA au Bénin **=30 points à raison de 06 points par preuve fournie ;** ✓ Cinq (05) preuves d'expérience générale de mission dans le domaine de l'appui aux OPA au niveau international **=20 points ;** ✓ Expérience d'appui aux OPA coton en Afrique de l'Ouest : **15 points**	● ***Pour les* Cabinet/firme ou ONG ou Groupement *naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence*** Pour les Cabinet/firme ou ONG ou Groupement ayant moins de trois années d'existence : copie légalisée du diplôme du personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes + attestations de bonne fin d'exécution ou des pages de garde appuyées des pages de signature des contrats correspondants (copies simples) Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement **(attestation de travail ou de service fait ou attestation de bonne fin d'exécution)** appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

3. Organisation technique et managériale du Cabinet/firme ou ONG ou Groupement	**[05]**	✓ Fournir une note de présentation du chacun des membres du Groupement avec organigrammes (l'attestation de groupement co-signée) = **05 points** ✓ Non fourniture = **00 points**.	Note de présentation du Cabinet/firme ou ONG ou Groupement et son organigramme
TOTAL	**[100]**		

NB: ***Fournir une liste indicative du personnel clé qui pourrait être mobilisé sur la mission dans un tableau tout en précisant pour chaque personnel clé envisagé, le nom et prénom, le diplôme requis, le rôle ainsi que le nombre d'année d'expérience.***

NOMS ET PRENOMS	DIPLOME REQUIS	ROLE ET NOMBRE	EXPERIENCES	PIECES A FOURNIR
	Diplôme universitaire (minimum BAC+5) en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes	*Un (01) Chef de mission*	*Quinze (15) ans d'expériences dans le secteur de l'appui aux OPA*	*Copie simple des diplômes et autres preuves justificatives de l'expérience*
	Diplôme universitaire (minimum BAC+5) en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes	*Deux (2) Experts en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes (un (01) Expert national et un (01) international)*	*Dix (10) ans d'expériences dans le secteur agricole*	*Copie simple des diplômes et autres preuves justificatives de l'expérience*
	Diplôme d'Etude en Agriculture Tropicale (DEAT) ou Bac G2 ou, Bac+3 en agronomie, économie coopérative, agroéconomie, sciences en gestion, sciences économiques ou autres disciplines pertinentes	*Vingt-quatre (24) Conseillers en Gestion Coopérative*	*Cinq (05) ans d'expérience dans le secteur agricole pour les détenteurs de DEAT ou Bac G2 et trois (03) ans d'expérience pour les détenteurs de licence*	*Copie simple des diplômes et autres preuves justificatives de l'expérience*

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

Le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à **cinq (05) et supérieur à huit (08)**.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de de la Personne responsable des marchés publics; E-mail: prmpatda2@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 0197764105/0144686644, E-mail : prmpatda2@gmail.com et aux heures suivantes 08h00mn à 12h30mn et 14h00mn à 17h30mn heure locale (**GMT+1**).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ..05...../...06...../2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics : Kandi, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

NB: Seuls les candidats ayant retiré l'AMI à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leur offre.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en **deux (02) exemplaires physiques** à savoir : un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin, Tél (+229) 0197764105/0144686644 au plus tard le 16/06/2025 à 10h30mn. Les offres doivent être déposées sous plis fermé avec la mention suivante : *«AVIS A MANIFESTATION D'INTERËT relatif au* ***Recrutement d'un prestataire pour le renforcement de capacité des élus et membres des CVPC, des UCom-CVPC et de la FN-CVPC****» «A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE»*

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 2, Quartier GANSOSSO, bureau Ex-SCDA en face de CENAGREF (Kandi), République du Bénin le 16/06/**2025** à **10h30mn heure locale** (**GMT + 1**).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **deux (02) jours ouvrables** avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les **deux (02) jours ouvrables** de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour

effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de **deux (02) jours ouvrables** après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de **deux (02) jours ouvrables** à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus **deux (02) jours** pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Kandi, le 04../..06./2025

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'ALIBORI SUD, DU BORGOU NORD ET 2KP (ATDA-AS-BN-2KP)
La PRMP

Arnaud BOCO ADIKALE

La Personne Responsable des Marchés Publics